

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	10	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 décembre 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES BOUTET Nadège (pouvoir à Delphine NERAUDEAU), DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique (pouvoir à Hervé BESSONNET), THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Séverine BESSONNET), MM. BRUN Jérôme, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 22/12/2022
Et publication ou notification le :
22/12/2022

A été nommée secrétaire : Mme Sabrina GARREAU

2022_12_09 – Vestiaires du foot : demande de subvention au titre de la DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade de foot François PRAUD entrent dans le champ des dépenses subventionnables au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le coût des travaux de 101 982,00 € comprend les travaux, la maîtrise d'œuvre et les travaux complémentaires.

Monsieur le Maire sollicite la DETR 2023 pour un montant de 15 068,61 €.

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Dépenses :		Recettes :	
Travaux	81 400,00 €	REGION	36 713,00 €
Maîtrise d'œuvre	10 582,00 €	DETR	15 068,00 €
Divers	10 000,00 €	Fonds de concours	24 650,00 €
TOTAL HT	101 982,00 €	Autofinancement	25 551,00 €

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Sollicite une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 15 068,00 euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

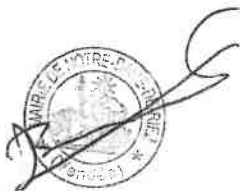
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/12/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Sabrina GARREAU